

LA RUBRIQUE OVINE

par Laurence Sagot, Idele/CIIRPO

Que faire pour prévenir les infestations massives de *tænia* ?

Contrairement à d'autres parasites, il n'est pas judicieux de se baser sur les analyses coproscopiques pour traiter ou non le *tænia*. En effet, cet indicateur n'est pas suffisamment précoce. Il est également inutile de traiter les agneaux dès la mise à l'herbe car ils ne sont pas encore infestés. En revanche, un antiparasitaire s'impose 3 semaines après la mise à l'herbe en cas d'importantes infestations ; et au maximum 6 semaines après. De plus, il peut être utile de majorer de 50 % la dose de produit antiparasitaire indiquée par la posologie afin que chaque *tænia* en absorbe suffisamment. En matière de traitement, plusieurs matières actives sont disponibles. Enfin, la vaccination contre l'entéro-toxémie limite les risques de mortalité en cas d'infestation massive de *tænia*s. En effet, ces dernières peuvent conduire à un ralentissement du transit, voire à des occlusions qui favorisent la prolifération anormale des clostridies à l'origine de l'entéro-toxémie. Le risque est alors important. Vacciner devient indispensable pour limiter la mortalité. Demandez conseil à votre vétérinaire.

Pour en savoir plus, une vidéo est disponible [ici](#)



Photo 13 mai 2024 : la coproscopie n'est pas un indicateur pour traiter ou non contre le *tænia* ©CIIRPO